

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : **AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, FESSY Véronique, SCHIMITZ Jean-Marc, , GOUJON Mickaël- SEIGNERET Ludivine.**

Etaient absents : RIVIERE Mickaël- GARDON Maxime- BOULLIER Magali.

Etait absent ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date d'envoi de la convocation : 05 décembre 2024.

Demande de subvention dans le cadre du Fonds vert « Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages »

Monsieur le Maire explique le projet : La place du Lavalley, est située en cœur de bourg à proximité immédiate de l'école et de la salle des fêtes, et pourtant, ce secteur n'est pas aménagé et sous-utilisé. Afin de valoriser le cadre de vie des habitants, de favoriser les déplacements en mode actifs, et de limiter les îlots de chaleur dans le cadre du changement climatique, il est proposé d'aménager la place du Lavalley et ses espaces connexes.

Le projet consiste à :

- Créer une voirie de desserte sécurisée avec des voies en enrobé dont les eaux pluviales sont rejetées dans les espaces verts ;
- Créer des espaces de vie en sablon pour l'organisation de manifestation, pour jouer à la pétanque et pouvant servir de stationnement occasionnel ;
- Insérer des placettes de détente aux abords en béton avec l'installation d'assises et de tables ;
- Créer un lien entre les différents espaces par l'intermédiaire de plantations ;
- Créer un véritable parvis de salle des fêtes avec une rue uniquement piétonne et une végétalisation en pied de façade ;

- Végétaliser et renaturer par la plantation de 16 arbres hautes tiges, d'une dizaine d'arbustes et de massifs de vivaces et graminées créant un îlot de fraîcheur en centre-bourg ;
- Végétaliser l'esplanade afin de favoriser la biodiversité, de limiter l'imperméabilisation et d'améliorer la qualité de l'air...

Le plan de financement du présent accompagnement est :

Dépenses		Recettes	
Etude de diagnostic	5 000 €	Fonds vert	74 746€
Remise en état du foncier	33 780€	Autofinancement	56 829€
Renaturation	92 795€		
Total	131 575€	Total	131 575€

A noter : dans le cadre du fonds vert, le déficit d'opération est calculé sur la base de l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune sur le projet. Le fonds vert prend en charge 80% maximum du déficit d'opération.

L'objectif global est de renforcer l'image et l'attractivité du centre-bourg (créer des espaces plus attrayants, notamment par la végétalisation de ces espaces et la requalification des aménagements) et d'améliorer la fonctionnalité des espaces (sécuriser les déplacements notamment des piétons, rationaliser le stationnement). Le projet devra s'inscrire bien évidemment dans une démarche de développement durable et proposer des aménagements adaptés, à des coûts globaux maîtrisés.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 24 mars 2022 ;

Considérant le fonds vert au titre de « la renaturation des villes et des villages »,

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Valider** le projet d'aménagement la place du Lavally,
- **Autoriser le Maire** ou son représentant à réaliser la demande de financement auprès du Fond vert,
- **Autoriser le Maire** ou son représentant à donner suite à la demande et à signer la convention pour l'obtention des financements,
- **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à 1 voix « contre » et 11 voix « pour » :**

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la place du Lavally,
- **AUTORISE le Maire** à réaliser la demande de financement auprès du Fond vert,
- **AUTORISE le Maire** à donner suite à la demande et à signer la convention pour l'obtention des financements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY.

Fait et Délibéré à Pradines, le 10 décembre 2024.
Le Maire,
Charles BRUN.